



Fraudulent contract for advertising in the XX

Par **Josie**, le **08/09/2010** à **11:12**

Cher Monsieur dames

J'ai été trompé dans signer un « le changement d'adresse » la forme pour le Guide de Ville européen à Barcelone, qu'ils disent contractuellement lie, pour prendre de publicité dans le 2009 guide. Une facture a été commandé€980,00.

La lettre a été datée 3 semaines précédemment (la poste prend 4 jours) ! ne me permettant pas donc le 10 dû d'annulation de jours. j'ai téléphoné tout de suite et ai déclaré que je n'ai pas été d'accord avec ceci et annuler l'ordre. J'ai été impoliment dit que j'étais sans temps d'annuler comme j'ai dû le faire dans l'écriture dans la date. J'ai écrit une lettre d'annulation tout de suite.

La lettre n'a pas été reconnue ni relié à. J'ai reçu trois rappels de paiement suivis par une lettre de service du contentieux. J'ai répondu puisque disputant quelques fois cette pratique frauduleuse toujours se référant à l'annulation précédente et encore refusant de payer.

J'ai reçu maintenant une demande pour le paiement pour une annonce dans le 2010 problème. Je ne sais rien de cette application d'annonce. La facture était maintenant pour€2.012,00. j'ai reçu un plus ample trois rappels et une autre lettre d'un service du contentieux présumé.

J'ai lu de divers articles de cette entreprise frauduleuse et ne les paierai pas l'argent. Je continuerai à écrire et expliquer que je n'a pas de contrat légal avec cette entreprise.

Vous pouvoir me dit s'il vous plaît où je me tiens Légalement et aussi si vous avez reçu des demandes de d'autres, comme j'aimerais résoudre cette question.

Mon entreprise a enregistré dans le Royaume-Uni et je travaille de ma maison en France.
Josie Smallwood

Par **miquel**, le **02/10/2010** à **17:52**

Bonjour,

Je comprend parfaitement votre problème pour avoir subi le même traitement. Après un an d'échanges de courriers, les miens essayant de démontrer à cette société le caractère frauduleux de leur action commerciale, leurs réponses essayant de me démontrer le

contraire, j'ai fini par leur écrire ceci :

1 - Votre dossier a été transmis à la DGCCRF de Montpellier pour instruction.

2 - À réception d'une éventuelle prochaine relance, il sera déposé contre vous et, subsidiairement contre toute société de recouvrement, une plainte au Commissariat de Police de Lyon 3/6 sur le fondement de l'article 313-1 et suivants du code Pénal.

.....

Cette lettre a été envoyée début juillet 2010. Depuis silence complet de la part de cette société de Valence (Espagne).
L'affaire semble donc terminée.

Un bon conseil : "rentrez dedans" sans ménagement. En effet, des poursuites judiciaires de leur part n'ont aucune chance d'aboutir. Ils misent seulement sur l'intimidation et la crainte de la personne qui a signé, bien involontairement, ce qu'ils ont l'audace d'appeler un "bon de commande"

Bien cordialement.

Par **Josie**, le **25/10/2010** à **19:06**

dear friend. thank you for your help. i will do the same and hope to hear no more.

Kind regards

Josie

Par **miquel**, le **26/10/2010** à **19:18**

Hello Josie,

You are welcome and I hope you resolve your XXX problem.

Best regard

Michel